

# Loi Agec : au-delà des contraintes, des opportunités

La Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (Agec), adoptée en France en 2020, a instauré des changements importants pour le secteur du mobilier de bureau, en encourageant le réemploi, la réutilisation et la production durable.

En collaboration avec Elsass Office, LBC by Korus, Kardham et Haworth, une table ronde a permis à la Délégation Grand Est de l'Idet de décrypter les implications de la loi Agec et d'explorer les opportunités qu'elle offre en matière d'économie circulaire.

## Les obligations

Les entreprises publiques doivent désormais acheter au moins 20 % de leur mobilier de bureau auprès de filières de réemploi et de réutilisation pour stimuler la demande et soutenir ce secteur en croissance.

Lors d'un remplacement, les fournisseurs de mobilier sont tenus d'offrir une solution de reprise, conformément à la 'loi du 1 pour 1', pour réduire les déchets et encourager la réutilisation.

## Réemploi et réutilisation du mobilier de bureau

Bien que liées, les notions de réemploi et de réutilisation désignent deux réalités distinctes. Le réemploi consiste à utiliser un meuble pour sa fonction initiale, par la remise en état, la vente ou le don. La réutilisation, en revanche, consiste à transformer un meuble pour une nouvelle fonction, impliquant souvent des modifications importantes.

Dès lors, il est facile d'entrevoir les avantages de ces deux



formules.

- La réduction des déchets : le réemploi et la réutilisation permettent de réduire considérablement la quantité de déchets d'ameublement envoyés à la décharge.

- L'économie circulaire avec le maintien des matériaux et des ressources en circulation dans l'économie, limitant ainsi l'extraction de nouvelles matières premières.

- Un avantage financier : les meubles réemployés ou réutilisés sont généralement moins chers que les meubles neufs, permettant aux entreprises et aux particuliers de réaliser des économies.

- Des meubles uniques et originaux : la réutilisation offre la

possibilité de créer des pièces uniques et personnalisées, en donnant libre cours à la créativité.

## Les opportunités nées de la loi Agec

### Une transformation des acteurs traditionnels vers des modèles économiques plus circulaires...

La demande évolue, et c'est ainsi qu'Axal, acteur du déménagement et de la livraison de biens spécifiques, a décidé pour répondre à la demande de ses clients, de créer une filiale dédiée à la vente de mobilier de bureau d'occasion. Plus que le simple négoce de meuble de seconde main, il s'agit de proposer une nouvelle offre, incluant

tous les services de l'économie circulaire avec des solutions de reprise de mobilier aux entreprises ou encore la valorisation des déchets (tri et acheminement vers leur filières de recyclage respectives).

### De nouveaux modèles économiques

D'une économie de propriété, nous sommes passés à une économie d'usage. On n'achète plus un véhicule, mais la mobilité qu'il permet. Connus depuis des années pour le financement automobile, le leasing gagne peu à peu tous les secteurs de l'économie. Le leasing circulaire, lui, a pour objectif de proposer des solutions durables et responsables, et à ce titre se présente

comme un modèle économique d'avenir pour les entreprises et les particuliers.

Au-delà d'un mode de financement, il offre un «package» complet de services qui accompagne les clients tout au long de la vie de leur mobilier. Cela inclut le suivi du parc mobilier, la maintenance préventive et curative, l'assurance contre les risques de vol et de dommage, ainsi que la possibilité de faire évoluer les contrats en cours en fonction des besoins changeants.

Cette approche «all inclusive» offre de nombreux avantages aux clients. Elle leur permet de disposer d'un mobilier toujours fonctionnel et esthétique, sans avoir à se soucier de sa gestion au quotidien. De plus, le leasing circulaire contribue à réduire l'impact environnemental de

l'aménagement mobilier en favorisant la réutilisation et le recyclage des matériaux.

### **Une nouvelle manière d'habiter les locaux professionnels**

L'intensification des usages du bâtiment se présente comme une solution prometteuse pour répondre aux défis croissants de l'urbanisation et de la gestion des ressources :

- en maximisant l'utilisation des espaces existants, cette approche vise à optimiser les ressources et à minimiser l'impact environnemental lié à la construction de nouveaux bâtiments.

- en encourageant la réutilisation et l'adaptation des bâtiments existants plutôt que leur démolition et reconstruction. Cette approche contribue ainsi à

“  
« D'une économie de propriété, nous sommes passés à une économie d'usage. On n'achète plus un véhicule, mais la mobilité qu'il permet. »

réduire la consommation de ressources naturelles et la production de déchets, tout en préservant le patrimoine architectural. Au cœur de ce concept réside l'idée de flexibilité et de

polyvalence des espaces. Un même lieu peut ainsi accueillir des activités multiples et variées, en fonction des besoins et des horaires d'occupation. La crise sanitaire et la pratique désormais bien ancrée des jours de télétravail ont certainement accéléré ces pratiques. Il s'agit là de rentabiliser au maximum les mètres carrés construits, tout en favorisant une utilisation plus dynamique et créative des bâtiments. En outre, l'intensification des usages favorise la mixité fonctionnelle et la création de synergies entre différents acteurs et activités. Cela peut se traduire par l'implantation de logements, de bureaux, de commerces, d'espaces culturels ou associatifs au sein d'un même bâtiment, favorisant ainsi la vie urbaine et les interactions sociales. ✕